



Diversification pour la sécurité alimentaire

En matière de développement agricole, la première lettre de politique de développement agricole intervenu en 1992 a été revue et actualisée deux fois. La dernière actualisation a abouti à l'adoption du document en juillet 2007 sous la forme de Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) Vision 2015. Le nouveau document de politique agricole devrait contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la sécurité alimentaire, la diversification des productions vivrières, la réduction des importations du riz, l'amélioration de la balance des paiements et la protection de l'environnement. Elle s'articule autour de l'amélioration de l'efficacité des exportations familiales et des marchés, de la promotion de l'entrepreneuriat agricole grâce à la stimulation de l'initiative privée, de l'amélioration de l'accès aux marchés national, sous-régional et international des produits agricoles et de l'assurance d'une gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement.

La République de Guinée s'est engagée, depuis 2004 dans le processus d'élaboration des politiques nationales en cohérence avec les engagements pris au niveau international et sous régional, notamment les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et les stratégies de réduction de la pauvreté. La DSRP II, promulgué en juillet 2007 constitue aussi le cadre national d'intervention en faveur du développement économique et social. Il s'articule autour de trois axes principaux dont : l'accélération de la croissance avec de larges opportunités d'emplois et de revenus pour les populations pauvres, le développement et l'accès équitable aux services sociaux de base, et l'amélioration de la gouvernance et le renforcement des capacités institutionnelles et humaines. La DSRP assigne au secteur agricole et rural un rôle de premier plan dans la création de richesse et la sécurité alimentaire. Cette place est octroyée au secteur agricole et rural eu égard au potentiel de croissance de l'agriculture guinéenne - bénéficiant de conditions naturelles propices - et de l'ampleur de la pauvreté en milieu rural, 4 pauvres sur 5 vivent en milieu rural.

Dans ce contexte, la stratégie de développement de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche constitue un cadre d'opérationnalisation du DSRP. Cependant, pour que le secteur primaire joue pleinement son rôle de moteur du développement de la guinée, le DSRP reconnaît l'importance de la stabilisation macroéconomique et du développement des infrastructures de base.

Le diagnostic du secteur primaire fait ressortir, outre les potentiels pour son développement, de nombreuses contraintes et problèmes à résoudre. L'option pour la réalisation des objectifs du Programme Détaillé du Développement Agricole en Afrique (PDDAA) d'allouer au moins 10% du budget national à l'agriculture, de réaliser 6% de croissance agricole annuelle et d'atteindre l'OMDI dicte le besoin d'améliorer la qualité et la cohérence des politiques et stratégies dans le secteur agricole. Dans cette perspective et pour atteindre cet objectif assigné, cinq programmes ont été définis pour le PNIA-Guinée, à savoir :

1. Programme de développement durable de la riziculture
- 2. Programme de diversification pour la sécurité alimentaire**
3. Programme de promotion des exportations agricoles et de l'agrobusiness
4. Programme de gestion intégrée des ressources naturelles
5. Renforcement institutionnel et de coordination de la mise en œuvre du PNIA.

Objectifs et Résultats Attendus

Ce programme a pour objet l'amélioration : (i) de la disponibilité et l'accessibilité des populations à un marché national diversifié de produits vivriers et la commercialisation des produits dérivés du manioc (cossette, gari, amidon, attiéké, etc.) ; (ii) de l'accessibilité des produits animaux: augmenter les productions animales nationales en vue de couvrir l'essentiel des besoins de consommation

de la population, une meilleure contribution du sous-secteur de l'élevage à la sécurité alimentaire et la génération de revenus supplémentaires au niveau des acteurs des filières concernées ; (iii) de la disponibilité de poissons sur les marchés locaux et de remédier aux importations des produits de la pêche pour satisfaire les besoins de consommation des habitants et accroître leur part consommation à réduire le per capita du riz ; (iv) de la

disponibilité des informations produites par les dispositifs spécialisés sur les différents paramètres de sécurité alimentaire (production, marché, accessibilité) à savoir : le volume des productions végétales, animales et halieutiques ; (v) de l'offre et de la qualité des services d'appui aux filières, incluant l'amélioration du cadre institutionnel, légal et réglementaire pour l'investissement privé.

Coût estimatif : Le coût estimatif de ce programme est de 635,70 millions de \$US.

SOUS-PROGRAMMES

I. CULTURES VIVRIERES AUTRES QUE LE RIZ

Objectifs : La mise en œuvre du programme de diversification agricole comme alternative au développement accompagnant la mise en place d'un pôle de développement durable du riz peut permettre à la Guinée de réaliser la sécurité alimentaire de ses populations. La promotion du manioc, du maïs, du fonio, du taro, du sorgho, de l'igname, etc. accélérerait la substitution spontanée continue de ces produits dans leurs diverses formes contre une partie du riz considéré comme aliment traditionnel de base. Ce programme mettra l'accent notamment sur l'amélioration : (i) de la production, de la productivité, de la transformation et du marché desdits produits ; (ii) de la disponibilité et de l'accessibilité des populations à un marché national diversifié de produits vivriers ; (iii) de la commercialisation des produits dérivés du manioc (cossette, gari, amidon, attiéké, etc.) et accroître leur part à la consommation à réduire le per capita consommation du riz.

Coût estimatif : 503,74 millions \$US.

Composantes

A) APPUI A L'INTENSIFICATION DES SYSTEMES DE PRODUCTION DES PRINCIPALES CULTURES DE DIVERSIFICATION

Objectif et résultats attendus : Accroître l'utilisation des intrants agricoles (engrais organiques et chimiques, pesticides et semences améliorées). Ce sous programme vise à promouvoir: i) l'utilisation d'un matériel végétal performant et son renouvellement régulier ; ii) rendre accessibles des semences et des intrants de qualité; iii) combattre les ennemis des cultures qui compromettent les productions agricoles ; iv) améliorer la production, la distribution et l'utilisation des intrants agricoles.

Activités :

- (i) Appui à la production de semences de base des variétés à haut rendement adaptées à leurs zones agro écologiques ;
- (ii) Réhabilitation et renforcement des centres semenciers et ceux d'appui à la vulgarisation (Yatiya, Bamba) pour assurer la multiplication et la production de

semences de qualité améliorée ; du service national des sols pour le contrôle des sols et des fertilisants (SENASOL) et du laboratoire national de Kindia pour le contrôle phytosanitaire et des denrées stockées ;

- (iii) Appui aux organisations paysannes et opérateurs économiques du secteur privé agricole pour la production, l'importation et la distribution d'intrants agricoles ;
- (iv) Renforcement de l'application correcte de la législation et des réglementations en vigueur sur les intrants agricoles ;

B) APPUI A LA TRANSFORMATION ET VALORISATION DES PRODUITS AGRICOLES DE DIVERSIFICATION

Objectif et résultats attendus : Accroître le nombre de producteurs et de leurs organisations dans la chaîne de valeur commerciale pour une meilleure plus value des activités, en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et l'accroissement durable des revenus des populations. Il vise à : i) renforcer les capacités des acteurs (former et appuyer 350 artisans forgerons par an jusqu'en 2018) dans le domaine de la petite mécanisation pour la fabrication locale d'outillages et d'équipements agrosylvo-pastoraux ; ii) appui au secteur privé pour l'importation, la distribution, l'utilisation rationnelle et la maintenance des équipements de motorisation (tracteurs, moissonneuses-batteuses, motoculteurs, décortiqueuses, presses, moulins, équipements etc.).

Activités :

- (i) Elaboration et application correcte de la législation et des réglementations sur les équipements agricoles et de post récolte;
- (ii) Réhabilitation du parc national de mécanisation agricole (tracteurs, rizeries, unités de décortilage, Centres semenciers, etc.) ;
- (iii) Renforcement de la capacité d'intervention du secteur privé dans le domaine du machinisme agricole, notamment l'importation, la fabrication, la distribution et l'utilisation des outillages et équipements agrosylvo-pastoraux (GALAMA de Labé, et GAKAMA de Kankan), l'Usine des Outillages Agricoles (USOA de Mamou), le Centre de Perfectionnement des Artisans Ruraux (CEPAR), (ex-SOMATA) de Kindia, la Coopérative des Ouvriers Métallurgiques de Faranah (COMFAR), etc.;
- (iv) Appui aux actions des Centres Agricoles Préfectoraux (CAP) au niveau des 33 préfectures, la constitution et l'assistance à 300 exploitants et PMEA détenteurs de matériels de motorisation par an ;
- (v) Renforcement des capacités des unités de transformation pour la promotion et la vulgarisation des équipements post récolte;

- (vi) Renforcement des capacités des détenteurs de matériels de traction animale et de moyens de transport intermédiaire en milieu rural.

C) DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'ACCES AUX MARCHES NATIONAL ET SOUS-REGIONAL

Objectif et résultats attendus : Il vise l'amélioration de l'accès aux zones de production et de commercialisation et le renforcement accru des infrastructures communautaires de stockage au niveau des marchés transfrontaliers en vue d'accroître les échanges sous-régionaux. Ce programme vise à : i) renforcer les capacités des OP et des structures d'appui (ONG) ; ii) promouvoir l'émergence d'un secteur privé capable d'assurer les fonctions commerciales relatives aux intrants et aux produits agricoles ; iii) améliorer la qualité des services publics agricoles ; iv) améliorer la formation agricole et rurale.

Activités :

- (i) Renforcement du cadre légal et de la réglementation de la structuration du monde rural ;
- (ii) Renforcement des capacités techniques de gestion et de planification des petits producteurs ;
- (iii) Renforcement de la capacité des femmes rurales et des organisations paysannes féminines ;
- (iv) Promotion de l'entrepreneuriat rural dans les centres de formation et d'appui à la vulgarisation (Tindo, Yatia ; Bamban) ;
- (v) Développement d'un système adéquat de crédit agricole adapté aux activités agricoles par la promotion des services financiers de proximité et de fonds de garantie des récoltes ;
- (vi) Appui à la mise en place d'un réseau de distribution de proximité d'intrants et équipements (magasins de vente privés ou communautaires de proximité).

2. FILIERES ANIMALES

Objectifs et résultats attendus : Améliorer l'accessibilité des produits animaux, augmenter les productions animales nationales en vue de couvrir l'essentiel des besoins de consommation de la population et une meilleure contribution du sous-secteur de l'élevage à la sécurité alimentaire et la génération de revenus supplémentaires au niveau des acteurs des filières concernées. La production globale de viandes passera de 76.660 tonnes équivalant à un disponible per capita de 7,7 kg en 2008 à 134.100 tonnes en 2018 pour un disponible per capita de 11 kg. A cet effet : (i) la production de viandes de petits ruminants, porcins et volailles atteindra 40.900 tonnes en 2018, (ii) celle des bovins atteindra 93.200 tonnes ; (iii) la production d'œufs passera de 5.597 tonnes en 2008 à 9.600 tonnes en 2018 pour un disponible per capita allant de l'ordre de 565 grammes à 969 grammes sur la même période ; (iv) la production laitière nationale se chiffrant à 125 millions de litres en 2008 atteindra 232 millions de litres en 2018 ; (v) la

production apicole estimée à 1.026.000 litres de miel en 2008 atteindra 2.174.000 litres en 2018.

Coût estimatif : 104,96 millions \$US.

Composantes

A) FILIERES D'ELEVAGE A CYCLE COURT (PETITS RUMINANTS, PORCINS, VOLAILLE, MINI-ELEVAGE)

Activités :

- (i) Renforcement de la lutte contre les épizooties majeures ;
- (ii) Renforcement de la distribution des intrants d'élevage ;
- (iii) Amélioration des systèmes de production ;
- (iv) Promotion et développement de l'élevage des lapins et des aulacodes.

B) FILIERE VIANDE BOVINE

Activités :

- (i) Renforcement de la lutte contre les épizooties majeures et les maladies parasitaires ;
- (ii) Renforcement de la distribution des intrants d'élevage ;
- (iii) Amélioration de l'alimentation du bétail ;
- (iv) Aménagement des points d'eau pastoraux ;
- (v) Amélioration des systèmes de production ;
- (vi) Renforcement de la lutte contre le vol de bétail.

C) FILIERE LAIT

Activités :

- (i) Promotion des groupements féminins laitiers en système d'élevage traditionnel (collecte, transformation, conservation, commercialisation) ;
- (ii) Appui au système amélioré de production laitière au niveau des fermes bovicoles périurbaines (production de sujets améliorés au Centre d'Appui à l'Elevage de Ditinn, développement de services d'accompagnement en termes de conseils, de structuration et de professionnalisation des éleveurs et des encadreurs, de santé animale, d'alimentation, de crédit, etc.).

D) FILIERE APICOLE

Activités :

- (i) Vulgarisation de matériels et équipements apicoles modernes ;
- (ii) Structuration et formation des apiculteurs, des artisans et opérateurs commerciaux de la filière ;
- (iii) Mise en place et équipement de trois centres de trai-

tement et de contrôle de qualité des produits de la ruche ;

- (iv) Organisation des circuits de commercialisation du miel et de la cire à travers l'amélioration de la collecte des produits et la recherche de débouchés extérieurs.

3. PECHE ET AQUACULTURE

Objectifs et résultats attendus : Assurer la disponibilité de poissons sur les marchés locaux (i) remédier aux importations des produits de la pêche pour satisfaire les besoins de consommation des populations ; (ii) mettre en place un dispositif national de production halieutique et aquacole ; (iii) mettre en place une stratégie soutenue de renforcement de la production locale et pour d'avantage d'impact de pêche industrielle étrangère sur la sécurité alimentaire nationale. Ce sous-programme vise l'accroissement de la contribution du secteur à la sécurité alimentaire nationale en améliorant le taux de consommation per capita de moins de 13 kg en 2009 à 17 kg en 2018 ; l'apport cumulé de 320.000 tonnes de poisson de 2011 à 2018 soit une production annuelle additionnelle de 40.000 t/an et une production totale de 170.000 t/an en lieu et place de 130.000 t/an en 2009/2010.

Activités :

- (i) Conduite d'activités de recherche en appui à la productivité des espèces aquacoles
- (ii) Installation de centres d'alevinage dans chaque région naturelle du pays pour la promotion de la pisciculture
- (iii) Installation de centres de production des intrants piscicoles dans chaque région naturelle du pays pour la promotion de la pisciculture
- (iv) Développement des élevages piscicoles des espèces à cycle court.
- (v) Promotion de la pisciculture artisanale et communautaire
- (vi) Développement de la pêche artisanale domestique et de la micro pêche.
- (vii) Développement de la pisciculture commerciale
- (viii) Sensibilisation et formation piscicoles;
- (ix) Développement de l'aquaculture marine

- (x) Micro finance

- (xi) Sensibilisation et vulgarisation nutritionnelle sur les espèces pélagiques sous exploitées et peu consommées.

Coût estimatif : 7,01 millions \$US.

4. PROMOTION DU DROIT A L'ALIMENTATION GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES

Objectifs: Disposer des informations produites par les dispositifs spécialisés sur les différents paramètres de sécurité alimentaire (production, marché, accessibilité) à savoir : (i) le volume des productions végétales, animales et halieutiques) ; (ii) les informations certifiées sur les calamités et l'évaluation de leurs impacts sur les cultures, les productions, les populations et le cheptel ; (iii) les besoins de consommation des populations, (iv) l'évaluation des déficits et des excédents de production, (v) débattre des informations produites au sein de dispositifs de concertation et de décision associant les acteurs du secteur public et privé, les partenaires au développement, les ONG et la société civile au sein du conseil technique de la sécurité alimentaire CTSA ; (vi) fournir aux décideurs les informations certifiées à temps pour décider des mesures à prendre pour enclencher les interventions.

Activités :

- (i) Collecte des informations fiables sur les productions végétales, animales et halieutiques (enquêtes annuelles et/ou données satellitaires)
- (ii) Mise en place un dispositif d'informations rapides à temps réel (inondations, sécheresse, vagues de froid, les attaques acridiennes et des chenilles, les incendies, les épidémies des animaux)
- (iii) Mise en place d'un dispositif d'amélioration de l'état nutritionnel des populations en faveur des groupes vulnérables en particulier les femmes enceintes et les enfants.
- (iv) Mise en place des projets d'approvisionnement normal des marchés du pays particulièrement, pendant les périodes de crise ou de soudures.

Coût estimatif : 20,00 millions US\$.

Tableau 1 - Coûts du Programme 2 : Diversification pour la sécurité alimentaire (millions \$US)

SOUS-PROGRAMMES	2010–2012	2013–2015	2016–2018	Total	Mobilisé	Gap
1. Cultures vivrières autres que le riz	125,93	251,87	125,93	503,73	15,00	488,73
2. Filières animales	22,92	52,38	29,66	104,96	0,50	104,46
3. Pêche et aquaculture	1,75	2,63	2,63	7,01	1,50	5,51
4. Promotion du droit à l'alimentation et gestion des crises	5,00	7,50	7,50	20,00	5,00	15,00
TOTAL PROGRAMME	155,60	314,38	165,72	635,70	22,00	613,70